



# Contributions de BL évolution à la consultation publique sur la TRACC

## Nos réponses détaillées aux 3 questions de la consultation

---

### Notre démarche

**Nous accompagnons entreprises et territoires depuis plus de 10 ans**, avec une équipe aux expertises complémentaires : climat, adaptation, biodiversité, RSE, économie circulaire. Nous avons répondu à cette consultation pour soutenir l'initiative de la TRACC, et pour faire part de **nos recommandations issues de plusieurs centaines de missions**.

Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire d'adopter des mesures ambitieuses au niveau national et dans les organisations publiques et privées, pour assurer la diffusion du travail d'ampleur qu'est cette TRACC, et se préparer à l'ampleur des bouleversements à venir du fait du dérèglement climatique, de l'érosion de la biodiversité, ou des crises sociales.

Dans les prochaines pages, nous partageons nos réponses détaillées sur l'ensemble des thèmes couverts.

## QUESTION 1

**La France doit-elle se doter d'une trajectoire de réchauffement de référence d'ici la fin du siècle pour pouvoir s'adapter, tout en poursuivant la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris ?**

Il est fortement recommandé que la France se dote d'une trajectoire de réchauffement de référence (TRACC) d'ici la fin du siècle pour s'adapter aux changements climatiques, tout en continuant à réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Tout d'abord, elle permettra **de mieux préparer notre pays à s'adapter aux impacts du changement climatique qui sont déjà perceptibles à l'échelle de tous les territoires**. Ces impacts touchent non seulement nos ressources naturelles, avec une diminution de la disponibilité de l'eau, le dépérissement des espèces végétales locales en raison du stress hydrique et thermique, ainsi qu'une augmentation alarmante des incendies. De plus, ils se font ressentir dans de multiples secteurs socio-économiques tels que l'agriculture avec une baisse des rendements, le tourisme avec la dégradation de nos sites attractifs, et l'augmentation de la demande en énergie lors des étés de plus en plus chauds. Enfin, ces changements climatiques affectent directement la santé et le bien-être des citoyens, en favorisant la propagation de maladies et en générant un inconfort thermique croissant.

En second lieu, il nous semble évident que la mise en place de la TRACC offrira **un cadre clair et essentiel pour guider les politiques publiques et les stratégies privées**. Elle permettra de fournir une évaluation précise des risques climatiques à venir, dans un référentiel commun, à différents horizons temporels. **Ces risques pourront être plus facilement considérés dans toute démarche entreprise, publique ou privée**. Cette identification des risques permettra aussi de planifier les mesures d'adaptation nécessaires en conséquence. Cette démarche serait particulièrement bénéfique pour les décideurs, car elle faciliterait l'identification des secteurs les plus vulnérables et l'élaboration de stratégies appropriées, adaptées aux spécificités locales. Il est cependant important de souligner que l'établissement d'une trajectoire de réchauffement de référence ne devrait pas être perçu comme une contrainte rigide, mais plutôt comme un **cadre directeur destiné à informer et à orienter la planification et les actions futures**.

Enfin, la mise en place de la TRACC pourrait offrir aux collectivités, aux parties prenantes, aux acteurs et aux entreprises une opportunité **de s'aligner sur une vision stratégique à long terme**. Cette vision pourrait servir de boussole pour orienter les décisions futures tout en conservant une flexibilité nécessaire lors de la conception de projets d'adaptation spécifiques. Il est essentiel de souligner que **l'acceptabilité des bouleversements à venir est cruciale** pour réussir l'adaptation aux changements climatiques de nos sociétés. Une TRACC commune est donc une première marche vers cela, et doit permettre la mobilisation et l'engagement de tous les acteurs car l'adaptation implique une dimension multisectorielle qui demande une coordination et une action concertée.

## Question 2

**Que pensez-vous d'une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation de la France (TRACC) dont les niveaux de réchauffement de référence seraient : +2 °C en 2030, +2,7 °C en 2050 et +4 °C en 2100 (France métropolitaine) ?**

Aujourd'hui, les impacts du changement climatique sont déjà visibles et vont continuer de s'aggraver à mesure que la concentration en gaz à effet de serre augmente dans l'atmosphère. Néanmoins, les impacts du changement climatique seront radicalement différents en France, entre un scénario de réchauffement à +2°C et +4°C. Par exemple, la surmortalité due à la chaleur augmente de +5,7 % dans un scénario +4°C contre une augmentation de +1,5 % dans un scénario +2°C ([source](#)). L'ampleur des mesures d'adaptation est donc aussi très différente. **S'adapter à un réchauffement à +4°C implique une adaptation transformationnelle avec des transitions profondes de nos territoires, qu'il est nécessaire de préparer dès maintenant, afin d'éviter une *maladaptation*.** Cette dernière peut être induite par un sous-dimensionnement des futurs impacts (de façon singulière mais aussi de leur superposition) du dérèglement climatique.

Afin de mettre en place un véritable processus d'adaptation, **se projeter dans un scénario probable** d'un réchauffement global important est nécessaire. Ce choix incite à **dépasser un biais de sur-optimisme** (qui ne prendrait pas en compte l'inertie climatique) ou la **perception sous-estimée des risques climatiques, en étant lucide sur les conséquences de ce scénario**. Cette TRACC lucide et éclairante permet d'anticiper et de démarrer l'adaptation de nos systèmes sociotechniques dès à présent. En effet, ceux-ci reposent sur un équilibre et une régularité des ressources et du climat. L'anticipation est primordiale pour éviter des conséquences délétères d'une adaptation « en réaction », peu efficace sur le long terme (avec l'augmentation de l'intensité des impacts) voire ayant des effets néfastes (consommation d'énergie de la climatisation, faux sentiment de protection d'une digue, etc.).

Définir une trajectoire de référence, pour des niveaux de réchauffement de +2°C en 2030, +2,7°C en 2050 et +4°C à la fin du siècle, répond donc à ces enjeux, apporte lucidité sur l'ampleur des conséquences et favorise l'anticipation. Avoir une trajectoire de référence permet aussi de concentrer les réflexions sur la compréhension des impacts et sur la diminution des conséquences néfastes sur la biodiversité et les droits humains, et évite la difficulté de choisir un "scénario de réchauffement climatique", préalable à toute démarche d'adaptation.

### Question 3

Quels outils et quel accompagnement technique et financier devraient être mis à la disposition des collectivités, des acteurs économiques et du public pour qu'ils puissent prendre en compte les impacts envisagés dans le futur du réchauffement climatique ?

## NOS RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

**1. La diffusion de la connaissance** concernant la TRACC constitue un objectif majeur, visant à ce que chaque citoyen.ne français.e comprenne pleinement les implications de cette initiative cruciale. Pour atteindre cet objectif ambitieux, **un réseau d'ambassadeurs locaux de la TRACC** serait essentiel, agissant à l'échelon territorial pour faire connaître l'ampleur des bouleversements à anticiper. La diffusion massive des connaissances pallie les freins cognitifs qui peuvent entraver la transition, que ce soit la peur de l'inconnu, le déni du changement climatique, ou même une amnésie collective quant aux enjeux environnementaux.

Il est aussi indispensable de **développer une culture du risque** à tous les niveaux de l'éducation, des écoles aux universités, en passant par les collèges et les lycées. Les associations joueront également un rôle clé dans la diffusion de cette connaissance vitale, en unissant leurs forces pour sensibiliser le grand public à la TRACC et à l'urgence d'adapter nos modes de vie à un climat dérégulé et à un monde post-énergies fossiles.

Nous identifions un besoin de **déterminer des experts locaux référents pour animer et accompagner à intégrer ou opérationnaliser la TRACC aux niveaux des collectivités**. Cela peut prendre la forme de recrutements supplémentaires dans des structures locales déjà existantes comme les ALEC ou les observatoires climat ou GREC locaux, ou la création d'une organisation locale dédiée à l'adaptation au changement climatique.

**2. Le rôle prescriptif de la TRACC** est essentiel pour l'ensemble des projets. Il ne doit pas se limiter uniquement aux acteurs travaillant explicitement sur les questions climatiques ou les risques environnementaux. **La nécessité de maintenir la TRACC à jour est un impératif** pour garantir la pertinence et l'efficacité des initiatives dans un monde en mutation rapide. Le rythme des mises à jour pourrait être fixé à 4 ans, comme les PNACC. Cette actualisation régulière viendra questionner toutes les actions et les décisions, quel que soit leur domaine, pour qu'elles soient alignées sur les réalités changeantes du climat, permettant ainsi une adaptation proactive et une résilience accrue face aux défis climatiques.

**3.** Il nous semble pertinent que **la construction de trajectoires d'adaptation se fasse selon une approche à double entrée (filière/ressource)**, en collaboration avec tous les acteurs des filières, ainsi que les acteurs sociaux et environnementaux, dans le but de développer **une vision systémique**.

L'entrée filière intègre la perspective économique, axée sur la reconversion et la formation, mais ne peut s'affranchir d'une approche ressource de manière interdépendante, afin de **garantir la cohérence entre les**

**transitions des filières et la raréfaction globale et/ou ponctuelle des ressources naturelles telles que l'eau, les sols ou encore les forêts, pour éviter les conflits d'usage et réduire la pression anthropique sur la biodiversité.** Cette approche présente des avantages significatifs à la fois pour les entreprises et pour les territoires.

***Par exemple :** travailler avec les acteurs concernés sur la transition de la filière viticole, sur un bassin viticole donné, nécessite de prendre en considération l'évolution de la ressource en eau, l'évolution des comportements des sols, mais aussi les ressources humaines disponibles et leur vulnérabilité en période caniculaire.*

Ce travail filière/ressource vise à co-construire avec les parties prenantes une trajectoire d'adaptation, essentielle pour établir des objectifs communs, partager les ressources de façon équitable, éviter les maladaptations et **donner à voir une trajectoire soutenable pour pallier certains freins comme la peur de l'inconnu ou la difficulté à accepter les incertitudes.**

Pour des zones spécifiques (littoral, moyenne ou haute montagne, climat continental...), ce travail de déclinaison de la TRACC se fera à cette échelle spécifique afin de tenir compte des particularités locales et de mieux répondre aux défis spécifiques de chaque région.

Enfin, ces trajectoires d'adaptation doivent mettre en évidence **les impacts positifs de ces efforts.** Cela peut se traduire par la relocalisation des savoir-faire, l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, la préservation et le développement de la biodiversité, la solidarité et la réduction des inégalités, ainsi que des bénéfices en termes de santé publique. Cela permet de montrer que l'adaptation aux changements est non seulement nécessaire mais également bénéfique à plusieurs égards.

**4.** Un autre point qui nous semble primordial est **la transformation des mécanismes d'indemnisation des catastrophes naturelles,** afin de répondre aux augmentations des risques évalués dans la TRACC. L'adoption de cette TRACC implique une révision en profondeur des mécanismes d'aide aux victimes de catastrophes naturelles dans un contexte de trajectoire pessimiste. La définition de la TRACC viendra alimenter la révision des normes et des référentiels qui influent sur ces secteurs ; et il devra en découler des propositions de soutien financier pour faire face aux évolutions nécessaires. La définition et le périmètre du régime CAT-NAT est au centre de cet arbitrage, sa viabilité dans le cadre de la TRACC devra être étudiée, avec l'étude de nouvelles sources de financement.

**5.** Pour mettre en place la TRACC et les plans d'adaptation, il est essentiel de **définir des objectifs à la fois quantitatifs et qualitatifs en matière d'adaptation réussie et efficiente.** Par exemple, des objectifs de **réalisation** : couverture des territoires par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), réduction de la consommation d'eau potable.... Mais aussi des **objectifs de résultats** : réduction des décès prématurés dus aux canicules, diminution des conflits sociaux liés à l'eau, diminution de la pression immobilière dans les zones de fraîcheur....

Pour garantir une cohérence et une comparabilité entre les territoires, il est impératif que ces **indicateurs soient communs** et soient **intégrés dans les documents de planification territoriaux.**

De plus, il est nécessaire de **définir des indicateurs communs définissant les besoins essentiels d'un territoire ou d'une personne**, tels que le droit à vivre en dessous d'une certaine température, la disponibilité quotidienne d'un volume minimum d'eau et bien d'autres, afin de faciliter la hiérarchisation des services essentiels en cas de crise climatique et à répartir des ressources en tension de façon juste, signes d'une adaptation réussie.

6. Pour finir, il nous semble impératif d'**adopter une approche résolument sociale pour établir et décliner la TRACC** lors de l'évaluation des vulnérabilités comme pour la mise en place de mesures d'adaptation face au changement climatique. Pour mieux comprendre les impacts humains, il faut aller au-delà des indicateurs climatiques traditionnels et étudier des indicateurs sociaux tels que le nombre de personnes déplacées, le nombre de personnes blessées, les décès prématurés liés aux événements climatiques extrêmes....

Pour aller plus loin, la TRACC peut explorer les **répercussions psychologiques des pertes matérielles et immatérielles dues aux impacts du changement climatique**. Cela englobe la dégradation des paysages, la perte de l'identité territoriale (liée au déclin d'activités locales délocalisées ou disparues), ainsi que le stress induit par l'incertitude des saisons et des événements climatiques, qui peut amplifier l'écoanxiété. En incluant ces aspects sociaux et psychologiques dans la planification de l'adaptation, nous sommes mieux armés pour répondre aux besoins des populations affectées de manière holistique et durable.

## NOS RECOMMANDATIONS POUR LES COLLECTIVITÉS

**1. Le renforcement massif de la connaissance** est au cœur d'une adaptation réussie face aux changements climatiques. Pour cela, il faut que les données de la TRACC, des modélisations des impacts climatiques et socio-économiques, et de leurs déclinaisons soient accessibles et faciles d'usage. De plus, le **soutien renforcé des observatoires climatiques locaux** (par exemple les GREC), et leur collaboration étroite avec les collectivités pour partager leurs travaux et observations, pourra **accroître la capacité d'adaptation locale et l'adaptabilité des actions d'adaptation sur le terrain**. Ce développement de la connaissance doit permettre que tous les habitants mais également acteurs au sens large soient régulièrement informés des risques et des évolutions en cours et à venir.

En parallèle, il est nécessaire de mettre en place des **formations** pour tous les corps de métiers des collectivités et les élus, accompagnées de guides pratiques spécifiques à chaque métier. En particulier, la direction des collectivités doit être formée à la **gestion de crise et à la transformation de leurs organisations, de façon agile et adaptable** face aux incertitudes, aux chocs, et aux ruptures potentielles de certains services publics en cas d'aléas climatiques.

**2. Toute déclinaison de la TRACC doit suivre une approche multirisque et systémique pour une adaptation efficace et éviter les mal-adaptations.**

Cette approche systémique intègre les enjeux sociaux et la biodiversité, tandis que l'approche multirisque vise à mettre à jour les programmes de prévention des risques actuels en **intégrant la survenance d'autres aléas climatiques et d'autres aléas comme des tensions d'approvisionnement énergétique, de façon cumulative**. En effet, les réponses aux risques cumulés, par exemple la canicule et la sécheresse, diffèrent de celles nécessaires pour gérer ces risques de manière individuelle.

### Propositions concrètes pour cette approche systémique et multirisque dans les territoires :

- Intégrer cette **approche multirisque à travers les Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS)**, en adoptant une perspective prospective sur les 20 à 30 prochaines années, prenant en compte l'évolution des risques liés au climat et la survenance de risques cumulés.
- **Mettre en cohérence les programmes de prévention ou de gestion qui sollicitent des ressources communes** comme l'eau : plans canicules, *Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)*, *Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)*, *défense des forêts contre les incendies*, *approvisionnement d'urgence du bétail*, etc. Ce travail nécessite une connaissance fine des acteurs et de leur rôle et des instances de gouvernance partagée. Les commissions locales de l'eau (CLE) peuvent être en charge de ce chantier.
- **Systématiser l'intégration des acteurs de la biodiversité dans l'élaboration des plans locaux d'adaptation**, en travaillant en partenariat avec des organisations telles que les Parcs Naturels Régionaux (PNR), France Nature Environnement (FNE), la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN), etc. pour que les plans d'adaptation protègent les

- écosystèmes. C'est d'abord en réduisant les pressions anthropiques que les écosystèmes seront plus robustes face aux menaces croissantes du dérèglement climatique.
- L'intégration des acteurs de la biodiversité vise à mettre la renaturation et la diversité des espèces et des écosystèmes au cœur des facteurs de résilience du territoire et de ses activités : par exemple dans l'agriculture avec des espèces diversifiées et la régénération des sols, dans l'urbanisme avec des espaces végétalisés adaptés au climat futur de la TRACC, ou dans la gestion forestière. Cette diversification rend les écosystèmes (forêts, parcelles agricoles...) moins vulnérables face aux maladies aux incendies... et la régénération permet des services écosystémiques plus efficaces, comme la rétention d'eau dans les sols.
- **Systématiser la coconstruction des plans d'adaptation avec les acteurs locaux de la solidarité,** comme les Restos du Cœur, la Croix-Rouge, ATD Quart Monde, etc., afin **d'assurer l'inclusion des publics défavorisés dans les politiques d'adaptation.**
- Par exemple, l'approche sociale de l'adaptation peut se décliner localement en ciblant spécifiquement les zones défavorisées pour atténuer l'inconfort estival dans les logements et les établissements scolaires, développer des îlots de fraîcheur dans ces zones où les habitants disposent d'une capacité d'adaptation limitée par leurs moyens financiers et ne bénéficient pas toujours des améliorations du cadre de vie ciblées sur les centres-villes.
- **Définir des solutions de mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) dans la perspective de la TRACC, et de façon générale penser les politiques d'urbanisme et d'habitat au sein de la TRACC,** pour penser dès maintenant à un urbanisme densifié et adapté : des balcons agréables et ombragés, création de couloirs aérés dans les zones urbaines en fonction des formes urbaines, mise en place de toitures terrasses végétalisées.... La création d'un guide pratique et de formation sur les synergies et des pièges à éviter à destination des services urbanisme seraient précieuses.
- **Mettre en cohérence les politiques de développement économique et de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) avec la TRACC et ses déclinaisons par filière/ressource** pour planifier les reconversions et les transformations socio-économiques nécessaires et adapter les savoir-faire. Cette coordination doit s'opérer à l'échelle départementale ou régionale.

3. Afin de soutenir efficacement les collectivités dans leur démarche de déclinaison locale de la TRACC et dans l'élaboration de plans locaux d'adaptation, il est essentiel de mettre en place **des mécanismes de financement et d'ingénierie solides**. Ces aides devraient être **conditionnées à une non-maladaptation**, incitant ainsi les collectivités à mettre en œuvre des mesures véritablement adaptées aux défis locaux et futurs. Il est tout aussi important que ces aides soient pérennes à long terme, garantissant ainsi une stabilité financière pour la mise en œuvre de projets d'adaptation à plus longue échéance.

Pour promouvoir l'innovation et l'expérimentation, il est nécessaire de fournir des aides à l'ingénierie, en mettant l'accent sur le développement de compétences locales et en mobilisant des conseillers capables de partager des méthodes et des retours d'expérience. **L'animation de réseaux d'échanges locaux** favorisera la collaboration entre les collectivités et l'échange de bonnes pratiques.



Pour encourager la sobriété sur les ressources identifiées par la TRACC, il est crucial d'aider les collectivités à définir des **modèles économiques adaptés à la sobriété des consommations pour leurs actions d'adaptation**.

Sur la question de l'eau, il est nécessaire financer la rénovation des réseaux tout en incitant à la réduction des consommations et en permettant l'accès à une quantité « essentielle » d'eau. Des aides massives à l'investissement doivent faciliter la rénovation des réseaux d'eau, un enjeu clé dans les territoires et pourtant aujourd'hui une menace pour l'approvisionnement en eau potable.

**Pour le partage équitable des ressources, il convient de renforcer les pouvoirs de police locaux pour garantir le respect des restrictions – tant que celles-ci assurent les besoins essentiels pour tous** – notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'eau, afin d'éviter les conflits d'usage et l'accaparement des ressources rares en période de crise climatique. En parallèle, l'augmentation des moyens d'accompagnement locaux de l'État, tels que les Directions Départementales des Territoires (DDT), sera essentielle pour soutenir les collectivités dans la mise à jour de leurs documents réglementaires, comme les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi). Ce processus s'inscrit dans une déconcentration de l'État visant à favoriser une adaptation au contexte local, permettant ainsi une meilleure prise en compte des spécificités territoriales dans les politiques d'adaptation.

#### **4. Mettre en place une gouvernance horizontale de l'adaptation permettant une transversalité accrue entre acteurs pour pouvoir répondre aux défis d'impacts plus intenses, plus fréquents, avec des incertitudes d'une année à l'autre.**

La définition d'une TRACC invite à une coopération renforcée entre tous types d'acteurs, publics et privés, pour éviter la maladaptation. Pour se préparer aux multiples conséquences et aux effets domino provoqués par le dérèglement du climat selon la TRACC, il est nécessaire de modifier les manières de faire. Il faut alors **définir et discuter des rôles de chacun dans les différents systèmes** déjà identifiés dans le document de présentation du projet de TRACC comme le secteur de l'éducation, de la construction, de l'aménagement du territoire, de la sécurité civile qui répondent à des normes de fonctionnement ajustées à des conditions climatiques différentes que ceux qui résulteraient de la TRACC.

Pour se préparer aux évolutions de températures de la TRACC, cette gouvernance doit être en amélioration continue, au service de la résilience du territoire. Cette gouvernance doit évidemment être discutée à l'échelle nationale pour des secteurs dont la gestion s'effectue à ce niveau, cependant le jeu d'acteurs à l'échelle local et l'évolution de leurs relations doit être observé dans les documents de planification afin de justifier de la prise en compte de la TRACC. Cette gouvernance documentée à l'échelle locale pourrait donner lieu à une **évaluation périodique** afin de rendre compte des évolutions des rôles mais également d'améliorer l'adaptation en **évaluant les capacités des acteurs identifiés à répondre aux défis** posés par les bouleversements documentés dans la TRACC. Cette gouvernance et photographie d'acteurs doit être définie par thème transversal, par exemple la santé, l'alimentation, ou par ressource clé, comme l'eau, et non pas par aléa climatique, afin d'éviter de retomber dans une vision monorisque. Au sein de cette gouvernance, des processus de gestion de crise et de gestion multicrisis compatibles avec la TRACC pourront être établis.

Concrètement, une ingénierie est nécessaire pour **réaliser ce travail d'identification des acteurs pertinents par sous-secteurs et définir leur rôle**. Les questions permettant de dessiner cette gouvernance de l'adaptation sont entre autres : Quels acteurs produisent / distribuent / consomment la ressource ? Quel acteur peut modifier les normes de ce secteur ? Quels acteurs sont impactés ou sollicités en cas de crise ou pénurie ? Quels sont les décideurs et les faiseurs de solutions organisationnelles ou techniques ? En lien avec les préconisations précédentes, les acteurs de la biodiversité et de la solidarité seront à intégrer à cette gouvernance.

L'adaptation au changement climatique demande également **d'adopter des procédures dites horizontales**, à l'échelle locale, pour permettre de **répondre plus rapidement** face aux aléas climatiques, plus intenses et plus fréquents. A titre d'exemple, l'implication des citoyens dans la réponse aux crises peut être une ressource, sans que la charge de l'adaptation de leur périmètre repose uniquement sur eux. Ainsi, les **réserves de sécurité civile** peuvent améliorer la capacité de réponse aux inondations car elles sont des relais précieux, ayant une connaissance fine de leur territoire.

**5. Décliner dans chaque collectivité la TRACC sous la forme d'un plan de continuité des services publics en période de crise.** Il s'agit de garantir les besoins essentiels tout en préservant la sécurité des agents et en assurant le lien avec les habitants de façon efficace. Ce plan devrait inclure une hiérarchisation des services à maintenir, pour une couverture égale des besoins essentiels de la population. Les perturbations illustrées par la TRACC vont bouleverser le quotidien, il est donc nécessaire de renforcer la "culture du risque" des agents et des habitants, avec des exercices par exemple, et une préparation à la perturbation des services publics avec des procédures à établir et faire connaître. **En combinant une hiérarchisation des services, une culture du risque, une communication proactive et des exercices de test, les collectivités peuvent mieux se préparer à faire face à toute perturbation tout en maintenant des services publics essentiels.**

**6. Affiner les méthodes d'évaluation des budgets (approche "budget climat" ou "budget vert") au regard de la TRACC** pour objectiver ce qui est une maladaptation et classer ces dépenses comme défavorables pour l'adaptation. En effet, les moyens sont limités et tout investissement réalisé ancre le territoire dans un chemin pour plusieurs années. Il est indispensable d'éviter que ce chemin soit celui de la maladaptation, et pour cela assurer que chaque investissement contribue à renforcer l'adaptation aux changements climatiques. Cette approche nécessite une vision systémique et à long terme, en tenant en compte de la temporalité de chaque infrastructure.

**La TRACC sera un outil pour définir ce référentiel, en lien avec des seuils critiques liés à des phénomènes physiques (par exemple la montée du niveau de la mer) pour éviter des investissements non pertinents, comme :**

- éviter une construction non compatible avec le niveau de risque (ex : montée des océans, extrêmes chauds de température) évaluée dans la TRACC ou sous-dimensionnée,
- éviter les investissements "monorisque" (exemple : construction de murs de protection contre les tempêtes marines, sans prendre en compte les conséquences sur les îlots de chaleur urbains),
- favoriser les investissements alignés avec la sobriété (exemple : éviter la construction trop exposée aux rayonnements solaires directs et équipée de climatisation.),

- défavoriser les rénovations centrées sur l'optimisation thermique en hiver et négligeant les besoins de rafraîchissement en été.

En adoptant une telle approche, non seulement le budget dédié pourrait être transféré vers un autre poste à besoin, mais cela éviterait également les blocages à long terme liés à des investissements inadaptés. **En fin de compte, une approche “budget climat” qui garantit que chaque euro investi le soit dans des projets pérennes dans le référentiel proposé par la TRACC.**

## NOS RECOMMANDATION POUR LES ENTREPRISES

1. S'approprier la TRACC en **conduisant des analyses de risque ET de vulnérabilité pour l'ensemble de la chaîne de valeur** des entreprises. Il est nécessaire que les entreprises prennent non seulement en compte leur exposition aux risques, mais aussi leur niveau de capacité à s'adapter.

Les entreprises ont besoin d'être guidées pour évaluer les risques de façon globale pour ensuite cibler les mesures d'adaptation. **Ce cadre d'évaluation des risques** doit comprendre :

- les risques liés à la situation géographique du ou des site(s) - notamment les risques physiques (fortes chaleurs, inondations, sécheresse, incendies ...),
- les risques liés à l'écosystème local - impacts indirects des risques climat d'autres acteurs locaux comme des sites industriels,
- les risques liés à la chaîne de valeur et de dépendance - risques climat sur les fournisseurs, les clients, les infrastructures et réseaux ...
- les risques de transition au niveau des fournisseurs, du marché et des consommateurs.

La TRACC devra être le cadre de référence pour l'évaluation des risques physiques.

**2. Décliner la TRACC dans la gestion des ressources humaines.** La TRACC devra aider les entreprises à définir, avec les salariés et représentants du personnel, les seuils à partir desquels les conditions de travail ne sont plus considérées comme acceptables. Ces seuils sont une donnée d'entrée pour le plan d'action d'adaptation qui sera également à construire avec les salariés pour définir des organisations du travail différentes en cas d'aléa climatique. Ces réorganisations devront être diffusées et partagées dans l'entreprise, via des formations ou exercices, pour améliorer la culture du risque.

**3. Utiliser la TRACC pour faire travailler entreprises et collectivités ensemble,** partager les enjeux qui peuvent être distincts, et travailler sur les **ressources communes** (eau, routes...) pour une synergie des plans d'adaptation par la suite. Ce travail commun est fondamental pour assurer une cohérence entre les plans d'adaptation sur un même territoire, et éviter les conflits d'usage.

4. Intégrer les résultats de la TRACC dans les démarches existantes comme ACT adaptation, et **standardiser l'approche de l'adaptation pour les entreprises** : obliger l'utilisation du scénario TRACC pour projeter les risques, utiliser des référentiels et indicateurs communs. Avoir un cadre commun permet aux entreprises de lancer une démarche guidée, et de capitaliser sur les différentes démarches au sein d'un même secteur d'activité.

5. **Former tous les dirigeants** pour qu'ils s'approprient la TRACC, en y intégrant l'évaluation des **coûts de l'inaction** pour l'entreprise et la notion de **maladaptation**. Il sera aussi nécessaire de former tous les gestionnaires de risques pour intégrer la TRACC dans leur métier, intégrer les solutions d'adaptation fondées sur la nature dans leur gestion des risques, et généraliser un rôle d'ambassadeur de la TRACC dans les entreprises pour garantir sa diffusion à toutes les échelles.

6. **Définir une méthode spécifique par secteur** pour s'approprier la TRACC, notamment pour les secteurs **bancaires, financiers, assurantiels** où les enjeux sont très spécifiques.

7. **Conditionner la prise en compte de la TRACC dans les projets pour toute aide financière** auprès des entreprises.

## Contacts



**Charles Adrien Louis**  
Directeur associé  
a une excellente  
maîtrise des outils et  
actions à mettre en  
place pour dynamiser

et réussir une démarche territoriale  
d'adaptation aux changements globaux.



**Alexandra Watier**  
Cheffe de projet  
climat-énergie  
met ses compétences  
au service de missions  
en entreprises et

collectivités afin de participer à la  
transition de la société vers une  
économie respectueuse de l'humain et  
l'environnement.



**Benoit Galetto**  
Consultant  
énergie-climat

accompagne les  
entreprises dans leur  
transition bas-carbone

ainsi que l'optimisation des flux de matière.

### A propos de BL évolution

A l'heure où les crises environnementales, sociales, sanitaires, interrogent et bouleversent les modèles économiques et sociaux, BL Evolution apporte à ses clients conseils et méthodes pour accélérer la transition écologique.

Nous croyons à la nécessité d'apporter les meilleures analyses et outils pour équiper les acteurs publics et privés dans leurs stratégies d'adaptation et de transformation. Nous sommes engagés à leurs côtés pour réussir chaque étape et dessiner, avec eux, des perspectives de développement plus écologiques, plus solidaires et donc, plus durables.

En savoir plus : [www.bl-evolution.com](http://www.bl-evolution.com) | [contact@bl-evolution.com](mailto:contact@bl-evolution.com)

Cette note méthodologique a été rédigée avec la contribution d'Alexandra Watier, Orléna Afkerios, Nicolas Hodemon et Benoit Galetto.

Copyright©2023 BL évolution. Photos page 1 @Unsplash